

UNE VISITE HISTORIQUE :

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, M. KOFI ANNAN, A MADAGASCAR

C'est la première fois depuis la création des Nations Unies en 1945 qu'un Secrétaire général se rend à Madagascar. Notre pays est honoré de recevoir un hôte illustre en la personne de S.E.M. Kofi Annan, un homme du dialogue et un infatigable apôtre de la paix. La visite du Secrétaire général de l'ONU est plus qu'un témoignage manifeste de compréhension et de solidarité à l'endroit des attentes du peuple malagasy. Elle traduit également l'excellence des relations entre les deux Parties et la redynamisation de la coopération avec le **Systeme des Nations Unies**.

Rappelons que depuis son adhésion le 20 septembre 1960, Madagascar participe activement aux activités de cette Organisation à travers ses Représentations permanentes à New York et Genève. Par ailleurs, nous sommes présents dans de nombreuses instances onusiennes comme la Cour internationale de Justice (CIJ), les Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. Madagascar a déjà servi une fois au Conseil de sécurité (1985-1986) et siègera pour la troisième fois au sein du Conseil économique et social (ECOSOC) de 2006 à 2008. Il vient également d'être élu membre du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le mois d'octobre 2005.

Cette visite s'inscrit dans le droit fil des perspectives d'amélioration des liens existants entre l'ONU et ses Etats membres. Au cours des entretiens, les sujets d'intérêt commun tels la protection de l'environnement, la biodiversité et les patrimoines mondiaux (le Rova d'Ambohimanga) ne manqueront certainement pas d'être examinés.

Kofi Annan est le septième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il a entamé son premier mandat le 1er janvier 1997. Le 29 juin 2001, l'Assemblée générale l'a réélu pour un second mandat allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2006. Ses nombreuses expériences sont de notoriété, notamment ses engagements personnels en matière d'opérations de maintien de la paix.

En outre, il n'a cessé de prôner la lutte pour l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité, la réduction du VIH/sida, la préservation de l'environnement et la protection des peuples contre les conflits et la violence, en particulier en Afrique.

En 2001, il s'est vu décerner le Prix Nobel de la paix en reconnaissance de ses efforts.

La visite historique de S.E.M. Kofi Annan à Madagascar offre utilement l'occasion de broser les grands traits concernant l'Organisation des Nations Unies.

Née officiellement le 24 octobre 1945, elle succède à la Société des Nations (SDN) qui fut créée aux termes du Traité de Versailles en 1919 pour le développement de la coopération entre les peuples et le maintien de la paix et de la sécurité. Cette dernière a cessé d'exister faute d'avoir pu éviter la seconde guerre mondiale. En juin 1945, les représentants de cinquante pays se sont réunis à San Francisco pour élaborer la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) signée le même mois.

La Charte, Acte constitutif de l'Organisation, en exprime les buts et principes qui sont de : maintenir la paix et la sécurité internationales, développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire et en développant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, constituer un Centre où s'harmonisent les efforts des Nations vers ces fins communes, régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, et s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre tout autre Etat.

Rappelons qu'aucune disposition de la Charte n'autorise l'ONU à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État.

L'ONU compte 191 États Membres et quelques Etats et organisations ayant le statut d'observateur.

La structure de l'Organisation comprend six organes principaux, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice (CIJ) et le Secrétariat.

L'ONU fait actuellement l'objet d'une série de réformes en vue de mieux l'adapter aux exigences d'un monde en pleine mutation. Ces réformes sont résumées dans le Rapport du S.G. : « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ».

Il va sans dire que cette visite est le triomphe de la diplomatie malagasy. Elle est la consécration des efforts entrepris patiemment et avec persévérance par le Ministère des Affaires Etrangères et la Représentation permanente à New York. Parmi 191 Etats membres, Madagascar a le privilège incommensurable de recevoir la visite du Secrétaire général, visite dont nous pouvons légitimement nous enorgueillir devant la communauté internationale.

Cette visite, qui sera très suivie par la presse internationale, est donc à inscrire dans les annales de l'histoire de notre pays. Par ailleurs, elle coïncide avec le 46ème anniversaire de notre indépendance et se situe au lendemain du 60ème anniversaire de l'ONU.